EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ASSEMBLEE GENERALE DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR
DU 24 JANVIER 2011

DELIBERATION N° 2011/09

Indemnité de mandat des Elus du Bureau
(Rapporteur : Président LAFORET)

L'an deux mille onze, le 24 janvier à 16h00, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or s'est réunie en Assemblée Générale, sous la Présidence de Patrick LAFORET, en présence de Jacques FEVRE, Chargé de mission "Développement Economique et Emploi" à la Préfecture de la Côte-d'Or, représentant Anne BOQUET, Préfète de la Région Bourgogne, Préfète de la Côte-d'Or.

. Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Dijon = 50
. Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 50
. Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 42
. Quorum = 26 - Le quorum était atteint.
. Majorité absolue des votants = 22

Membres Titulaires présents et ayant participé au vote :

- Patrick LAFORET, Président
- Vincent JAUROU, 1er Vice-Président
- Bernard GUYOT, Vice-Président
- Frédéric NAUDET, Vice-Président
- Jean-Pierre ROBERT, Vice-Président
- Daniel EXARTIER, Vice-Président
- Patrick JACQUIER, Vice-Président
- Marc SPIEGEL, Trésorier
- Bruno DORMOY, Trésorier Adjoint
- François ROSSIGNOL, Secrétaire

- Philippe ALIBERT
- Stéphane BIDAULT
- David CARRETTE
- Didier CONTREPOIS
- Marc DEVIMES
- Claude ESCUDIER
- Patrick GRANDAY
- Claude GUIU
- Véronique JOBIC
- François LABET
- Didier LEVY
- Sylvie MASSU-du PARC
- Xavier MIREPOIX
- Gérard MORICE
- Fabrice PETOT
- Vincent STENGER
- Frédérique BEAULIEU
- Sylvain CAMOS
- Gilles CLAVEL
- Alain DAUMAS
- Fabrice ENCINAS
- Michel FALCONNET
- Georges GRENIER
- Youcef HAMOUDI
- Alexandre JOLLY
- Vanessa LE MESNIL
- Vincent MARTIN
- Fabrice MATROT
- Stéphane MONTOUT
- Ludovic MOUNIER
- Denis REGNAULT
- Benoît WILLOT

Membres Titulaires excusés :

- François BATTAULT
- Michel BERNARD
- Jacques CLEREN
- Bruno CURTIL
- Benoît de CHARETTE
- Eric MONNOT
- Xavier MOREL
- Michel ZAHRAI

EXPOSE DES MOTIFS

L'arrêté du 14 janvier 2009 prévoit, notamment, les indemnités des Elus du Bureau.

Les textes précisent que :
l'indemnité mensuelle globale de frais de mandat que l'Assemblée Générale peut attribuer aux membres de son bureau est de 600 points d'indice pour les CCI Territoriales de 10 000 à 29 999 ressortissants.

Toutefois, le Bureau peut décider d'une autre répartition. Dans ce cas, l'Assemblée Générale peut majorer l'indemnité de 150 points d'indice au maximum.

C'est cette hypothèse qui est à examiner.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :

DELIBERATION

CONSIDERANT l'arrêté du 14 janvier 2009 précisant le mode d'attribution d'indemnités de mandat aux Elus du Bureau,

CONSIDERANT la décision du Bureau en date du 10 janvier 2011 de verser une indemnité pour frais de mandat au Président et d'en étendre le bénéfice aux autres membres,

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR

- **DECIDE** de verser à compter du 1er janvier 2011, une indemnité pour frais de mandat au Président et autres membres du Bureau en qualité de personne physique

- **FIXE** l'indemnité mensuelle globale à 750 points d'indice
  (valeur du point au 01/01/2011 : 4,666 €) répartie de la manière suivante :
  - Président 350
  - 1er Vice-Président et Trésorier 60
  - Autres membres 40

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Patrick LAFORET **François ROSSIGNOL**